

Il est le premier Breton à proposer du biofioul



Fabien Letanoux, avec Géraldine, son épouse, qui travaille avec lui, et Sandrine Gilbert, la secrétaire comptable de l'entreprise familiale (à gauche).

PHOTO : OUEST-FRANCE

Depuis le 1^{er} juillet 2022, un décret gouvernemental interdit l'installation des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dont les émissions de gaz à effet de serre dépassent un certain seuil. « Toute chaudière installée depuis le 1^{er} juillet 2022 fonctionne au biofioul. Mais le fioul classique fonctionne toujours, rassure Fabien Letanoux, propriétaire de l'entreprise familiale du même nom, spécialisée dans le négoce et la livraison de fioul domestique. On a le droit de rester au fioul, tant que cela fonctionne. Après, avec leur nouvelle chaudière, les clients continueront au biofioul. »

Un surcoût amorti par une moindre consommation

Pour cela, en novembre 2021, Fabien Letanoux a installé au sein de son entreprise une nouvelle cuve pour stocker le biofioul F30.

Depuis début janvier, le biofioul est arrivé et son entreprise a été la première en Bretagne à en avoir.

Les clients qui ont une chaudière neuve peuvent désormais se faire livrer par ses soins. « Le biofioul est un nouveau combustible, composé de 30 % d'Emag (Ester méthylique d'acides gras) de colza. Il est entre 10 à 15 % plus cher que le fioul traditionnel (les cours du colza étant plus élevés que les cours du fioul). Cependant, les chaudières vendues aujourd'hui consomment 30 % de moins. De ce fait, le surcoût du biofioul est gommé par la baisse de consommation de la nouvelle chaudière », explique Fabien Letanoux.

SARL Letanoux Fabien, 7, rue du Marais, ZA des Dis, à Saint-Benoît-des-Ondes. Tél : 02 99 58 78 20 ; contact@eurl-letanoux.fr ; www.livraison-fioul-35.fr